

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

58 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°24

59 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés : 5

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUJ AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°25)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Edouard MEUNIER
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Fatiha BRIKOU AMAL a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : PCAET - TEPOS - HABITAT – Convention avec l'ASDER pour l'année 2024

Rapporteur : M. le Président

L'atteinte des objectifs très ambitieux du Plan Climat Air Energie Territorial passe par une implication de tous les acteurs du territoire.

Pour cela, l'Agglomération Arlysère s'est engagée à sensibiliser tous les publics au travers de deux fiches actions :

- Fiche action 1.1.1 : Sensibiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes sur les grands enjeux du PCAET ;
- Fiche action 1.4.1 : Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics.

Dans ce cadre, l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables), spécialiste des questions énergétiques sur le territoire savoyard, accompagne le territoire depuis 2016.

Les précédentes conventions avec l'ASDER ont permis au territoire d'accompagner et de sensibiliser les communes, les usagers et les acteurs économiques de la transition énergétique.

La convention 2023 avec l'ASDER a notamment participé :

- A l'appui de projets solaires photovoltaïques sur le patrimoine public ;
- Aux soutiens techniques dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable ;
- A l'animation de trois ateliers à destination des élus et des techniciens des communes (un sur le choix de l'énergie : la chaleur renouvelable, un autre sur les plans de sobriété et un dernier sur l'autoconsommation collective) ;
- A l'accompagnement des projets communaux à différents niveaux, du premier conseil à la phase projet en passant par la rédaction d'analyse d'opportunité, au total l'ASDER a réalisé 10 accompagnements sur le territoire ;
- A l'optimisation du fonctionnement de bâtiments communaux ;
- A un cycle de trois ateliers de sensibilisation à l'EREA du Mirantin.

Fort du travail réalisé depuis 2016, il est proposé de poursuivre en 2024 avec les actions suivantes :

- accompagner la mise en œuvre du PCAET et poursuivre la déclinaison de TEPOS ;
- conseiller les communes et l'agglomération, accompagner leurs projets en matière de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables... ;
- sensibiliser le jeune public ;
- animer des ateliers à destination des élus et des techniciens des communes ;

Parallèlement, le territoire organise depuis 2017, un service aux particuliers dénommé « plateforme de rénovation énergétique ».

Pour ce faire, l'ASDER accompagne également le territoire, ce dispositif permet de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

De 2017 à 2021, l'ASDER a accompagné le territoire via une convention d'objectifs puis à partir de 2022 via un marché public, la Région dans le cadre des financements alloués nous imposant alors ce mode de contractualisation.

Pour 2024, la Région Auvergne Rhône Alpes s'étant désengagée du financement des plateformes de la rénovation énergétiques c'est par l'agence nationale pour l'habitat (ANAH) que les fonds SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) vont transiter pour financer les territoires.

Sur cette année « transitoire » l'ANAH souhaite que les territoires conventionnent avec l'Espace Conseil France Rénov (ECFR), sur le territoire savoyard c'est l'ASDER qui joue ce rôle.

Le Département de la Savoie est également très impliqué dans ce dispositif, puisque depuis 2022, il joue le rôle d'intermédiaire entre les territoires et la Région. Pour plus de lisibilité à l'échelle du département, il porte également par l'intermédiaire de l'ASDER le 1^{er} niveau d'information, et les permanences décentralisées. Le Département finance en parti ce dispositif, et pour 2024, il jouera encore le rôle d'intermédiaire avec le financeur : l'ANAH et assurera en partie le financement des deux premiers niveaux : information et conseil auprès des particuliers.

Du fait du désengagement de la Région, il sera demandé aux EPCI une part de cofinancement pour les permanences décentralisées ou en visio.

En 2023, la plateforme de rénovation énergétique financé en partie par Arlysère a permis de :

- Répondre à plus de 854 appels téléphoniques ;
- Organiser 55 permanences décentralisées sur les communes d'Albertville, Beaufort et Flumet ;
- Recevoir plus de 181 personnes en rendez-vous personnalisés ;
- Accompagner 13 particuliers dans leur projet de rénovation énergétique ;
- Accompagner 27 copropriétés dans leurs travaux des rénovations énergétiques (20 poursuivis et 7 nouveaux) ;
- Organiser 6 temps de sensibilisation à destination des particuliers, des agences immobilières, des syndicats de copropriétés et des artisans du territoire :
 - o Un atelier syndicats : 4 participants
 - o Un atelier agences immobilières et bancaires : 1 participant
 - o Une conférence « rénovation et aides financières » au salon de l'habitat mars 2023 : 45 participants
 - o Une conférence Grand public « Les clés de la rénovation » à Gilly sur Isère : 13 personnes
 - o Une conférence « rénovation et aides financières » au salon de l'habitat octobre 2023 : 12 participants
 - o Une soirée artisans 20 participants
- Recevoir 38 ménages lors de 8 permanences pour échanger sur les enseignements à tirer suite au prêt du thermokit.

Fort de cet accompagnement, des résultats et des objectifs visés dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial sur la rénovation énergétique des logements, il est proposé de poursuivre en 2024 :

- les permanences décentralisées à Albertville, Beaufort et Flumet, représentant 55 permanences et pris par des particuliers désireux d'obtenir des conseils personnalisés pour leur projet de rénovation, de changement de mode de chauffage, sur les aides financières et le suivi des travaux....
- L'accompagnement de 15 ménages dans le projet de rénovation énergétique de leur maison
- L'accompagnement de 18 copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique (il existe 26 accompagnements actifs depuis 2021. En 2024, 10 seront accompagnées dans la poursuite de leur projet, par le passage à de nouvelles étapes, 8 nouvelles seront identifiées et prises en charge
- 8 permanences d'analyse des clichés issus des prêts de la valise thermokit représentant environ 40 rendez-vous.
- L'organisation d'actions et animations en direction des professionnels et des ménages

Le projet associatif de l'ASDER repose sur la sensibilisation aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

La structure souhaite s'impliquer de nouveau sur le territoire Arlysère tant sur le volet sensibilisation que sur le volet conseil aux particuliers, en cohérence avec les objectifs définis dans le cadre de TEPOS et du dispositif de plateforme de rénovation énergétique, soutenu financièrement par l'ANAH et le Département.

Aussi, l'ASDER sollicite le territoire pour bénéficier d'une nouvelle subvention, à hauteur de 50 238 € maximum dont un montant de 14 900 € pour la partie TEPOS et 35 338 € pour la partie plateforme de rénovation énergétique, dans le cadre d'une convention qui précisera les objectifs visés (nombre de ménages reçus et accompagnés notamment).

La Communauté d'Agglomération Arlysère, qui a inscrit cette dépense à son budget, prendra à sa charge le complément de financement nécessaire à la mise en œuvre de cette convention, dont le projet est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention avec l'ASDER pour l'année 2024 ;**
- **approuve le versement d'une subvention d'un montant maximum de 50 238 € à l'ASDER qui sera versée au vu des besoins et des bilans intermédiaires réalisés par l'ASDER quant aux actions conduites en termes de sensibilisation, d'accompagnement des publics et d'animation de la plateforme rénovation énergétique ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions afférentes.**

Le secrétaire de séance
Fatiha BRIKOU AMAL



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

